

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :**

en exercice	14
présents	10
votants	11

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le seize Décembre, à 18 heures 30,  
 Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)  
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
 à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT  
 Date de convocation du Conseil Municipal : 08.12.2025  
 Affichée le : 08.12.2025

**PRESENTS :** Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – GILOT – MECHIN  
 RAVOLET – RODRIGUES et SAUVAGNAT  
 Mmes POINTE-GEOFFROID – SAQUET et SEVEN

Madame ALBERT a donné procuration à Madame POINTE-GEOFFROID

**EXCUSES :** Mr CHARLES et Mme BOULLOY  
**ABSENTE :** Mme PLANCHARD

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mr RODRIGUES

**OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE TERRITOIRE N°3**

Considérant que le Contrat de Territoire se termine le 31 Décembre 2026 et que pour prétendre aux subventions les projets inscrits doivent connaître un engagement financier avant le 31 Décembre 2025 pour se terminer au plus tard le 31 Décembre 2026.

Considérant que l'ensemble des projets inscrits au Contrat de Territoire initial ne sont pas encore attribués ;

Les parties (Le Département, la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois, la Commune de la Guerche-sur-l'Aubois, la Commune de Jouet-sur-l'Aubois et la Commune de Torteron) ont convenu de prolonger la durée initiale du contrat.

Monsieur le Maire présente donc au Conseil Municipal l'avenant n° 3, prolongeant la durée du contrat jusqu'en 2028, proposée par le Département du Cher.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- VALIDE l'avenant n° 3 au Contrat de Territoire n° 2022-2028,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait à TORTERON le 18 Décembre 2025

Secrétaire de séance,  
 A. RODRIGUES

Le Maire,  
 M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture  
 Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 18/12/2025

Au registre sont les signatures

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	14
présents	10
votants	11

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le seize Décembre, à 18 heures 30,  
 Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)  
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
 à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT  
 Date de convocation du Conseil Municipal : 08.12.2025  
 Affichée le : 08.12.2025

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – GILOT – MECHIN  
 RAVOLET – RODRIGUES et SAUVAGNAT  
 Mmes POINTE-GEOFFROID – SAQUET et SEVEN

Madame ALBERT a donné procuration à Madame POINTE-GEOFFROID

EXCUSES : Mr CHARLES et Mme BOULLOY  
 ABSENTE : Mme PLANCHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

### OBJET : REMPLACEMENT PORTAIL ET PORTILLONS ECOLE

Considérant le manque de sécurité pour les enfants du fait des portails et portillons obsolètes, Monsieur le Maire souhaiterait changer l'intégralité de ces éléments pour sécuriser davantage l'école.

Considérant le devis descriptif, quantitatif et estimatif dressés par l'entreprise Store & Décor d'un montant total 18 068,23 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

- Subvention DETR/DSIL : 7 227,29 € HT soit 40 % HT
- Subvention Conseil Départemental : 3 613,65 € HT soit 20 % HT
- Autofinancement : 7 227,29 € HT soit 40 % HT

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- Adopte le projet pour un montant total HT de 18 068,23 €
- Approuve le plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes de subventions

Fait à TORTERON, le 18 Décembre 2025

Secrétaire de séance,  
 A. RODRIGUES



Le Maire,  
 M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Prefecture  
 Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 18/12/2025

Au registre sont les signatures

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

en exercice 14

présents 10

votants 11

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le seize Décembre, à 18 heures 30,  
 Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)  
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
 à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT  
 Date de convocation du Conseil Municipal : 08.12.2025  
 Affichée le : 08.12.2025

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – GILOT – MECHIN  
 RAVOLET – RODRIGUES et SAUVAGNAT  
 Mmes POINTE-GEOFFROID – SAQUET et SEVEN

Madame ALBERT a donné procuration à Madame POINTE-GEOFFROID

EXCUSES : Mr CHARLES et Mme BOULLOY  
 ABSENTE : Mme PLANCHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

**OBJET : RENOUVELLEMENT BAIL PRECAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un bail précaire de 4 mois a été signé avec l'entreprise « Céline et David OUVRARD ». Celui-ci prend fin au 31 Décembre 2025.

Monsieur le Maire propose le renouvellement de ce bail précaire pour une durée d'un an.

Le bail serait consenti et accepté moyennant une gratuité des locaux. Le preneur aura à sa charge l'intégralité des frais de fonctionnement du local.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- DECIDE de louer gratuitement (hors charges) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026 et pour une durée d'un an, à « Céline et David OUVRARD », les locaux donnés à bail situés 11, Rue du Commerce à Torteron (18320) et dépendant d'un ensemble immobilier cadastré section C n° 1243 pour une surface locative d'environ 45 m<sup>2</sup> comprenant un hall d'entrée et une cuisine.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à passer et signer ce bail précaire.

Fait à TORTERON, le 16 Décembre 2025

Secrétaire de séance,  
 A. RODRIGUES

Le Maire,  
 M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture  
 Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 18/12/2025

Au registre sont les signatures

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice 14

présents 10

votants 11

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le seize Décembre, à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT  
Date de convocation du Conseil Municipal : 08.12.2025  
Affichée le : 08.12.2025

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – GILOT – MECHIN  
RAVOLET – RODRIGUES et SAUVAGNAT  
Mmes POINTE-GEOFFROID – SAQUET et SEVEN

Madame ALBERT a donné procuration à Madame POINTE-GEOFFROID

EXCUSES : Mr CHARLES et Mme BOULLOY  
ABSENTE : Mme PLANCHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

### OBJET : NOMINATION ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit réaliser l'enquête de recensement de la population en 2026. La collecte débutera le 15 Janvier et se terminera le 14 Février 2026.

Deux agents recenseurs seront recrutés pour effectuer ces opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- RETIENT les candidatures de Madame Magali JEANNOT et Madame Maryline DESPOT pour effectuer la collecte des renseignements relatifs au recensement de la population.
- FIXE la rémunération de chaque agent recenseur à 1 050 euros brut.
- NOMME Madame Stéphanie VELTEN et Madame Aurore VILATTE en tant que coordonnateur adjoint.

Un arrêté de nomination des agents recenseurs sera pris par Monsieur le Maire.

Fait à TORTERON, le 16 Décembre 2025

Secrétaire de séance,  
A. RODRIGUES



Reçu en Sous-Préfecture  
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 18/12/2025

Au registre sont les signatures